

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 27 septembre 2018**

**Rapporteur :  
Madame Isabelle LE BAL**

**N° 10**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 03/10/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 03/10/2018 (accusé de réception du 03/10/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Espace Denise Larzul : modification du cahier des charges d'utilisation**

**Par délibérations n°3 DAG du 11 mars 2011 et n°2 DAG 12 juillet 2013, le cahier des charges d'utilisation de l'Espace « Denise Larzul », sis 3 allée Louise Michel à Quimper, a été approuvé puis modifié.**

**\*\*\***

Depuis l'ouverture de cette salle associative en 2011, certains constats ont pu être faits quant à son fonctionnement et amènent à proposer une mise à jour de ce cahier des charges d'utilisation sur les points principaux suivants :

- Mise à jour des données relatives à la capacité d'accueil de la salle (article 2) : celle-ci passe de 100 à 198 personnes ;
- Ouverture du planning (article 3) : les vendredis, samedis et dimanches étaient jusqu'ici réservés à des demandes d'utilisation ponctuelle, en priorité pour des scolaires, des colloques, manifestations associatives... Après 7 ans de fonctionnement, il apparaît que ce type d'utilisations est faible et ne justifie pas d'y réserver ces 3 jours. Il est donc proposé de supprimer cette réservation et d'inclure ces 3 jours dans les créneaux proposés aux associations pour des activités ;
- L'entretien de la salle (article 9) : celui-ci est assuré par la ville depuis 2016 et non plus par les associations.

**\*\*\***

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, municipal d'approuver le cahier des charges d'utilisation de l'Espace « Denise Larzul » modifié.